



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**BUDGET ANNEXE DU CINEMA MUNICIPAL
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA VILLE DE COURNON D'Auvergne**

Numéro SIRET : 216 301 242 00196

POSTE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE CLERMONT BANLIEUE

M.14

Budget annexe - Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

CINEMA

ANNEE 2017

Le budget doit être présenté en euros sans décime ni centime

Sommaire

	I. Informations générales (6)
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
p2	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
p3	A1 - Vue d'ensemble - Sections
p4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p7	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
p8	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p9	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p10	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p11	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
	IV. Annexes (7)
	A - Eléments du bilan
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
p12-13	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
p14	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
p15	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
p16	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
	A4 - Etat des provisions
	A5 - Etalement des provisions
p17	Etat de l'actif immobilisé
p18	Amortissements
p19	Amortissement des subventions
p20	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
p21	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)
	A8 - Etat des charges transférées
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
	B - Engagements hors bilan
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés
	B1.6 - Etat des engagements reçus
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
	C - Autres éléments d'informations
p22-23	C1 - Etat du personnel
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
	C3.2 - Liste des établissements publics créés
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures
p24	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
	D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - ~~avec ou~~ sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2) ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

 sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

- III – Les provisions sont (2) :
- ~~semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)~~
 - ~~budgétaires (délibération n° du).~~

l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V – Le présent budget a été voté (2) :
- ~~sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;~~
 - ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 ;~~
 - ~~avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Rayer la mention inutile

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	484 541,00	427 775,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 <i>(si déficit)</i>	56 766,00 <i>(si excédent)</i>
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		484 541,00	484 541,00

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	189 275,00	144 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	50 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	4 725,00 <i>(si solde négatif)</i>	0,00 <i>(si solde positif)</i>
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		194 000,00	194 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	678 541,00	678 541,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	216 000,00	0,00	235 600,00	235 600,00	235 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	146 699,00	0,00	147 804,00	147 804,00	147 804,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des dépenses de gestion courante		366 699,00	0,00	383 904,00	383 904,00	383 904,00
66	Charges financières	5 050,00	0,00	2 345,00	2 345,00	2 345,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		372 249,00	0,00	387 249,00	387 249,00	387 249,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		16 500,00	16 500,00	16 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	75 910,00		80 792,00	80 792,00	80 792,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		75 910,00		97 292,00	97 292,00	97 292,00
TOTAL		448 159,00	0,00	484 541,00	484 541,00	484 541,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						484 541,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	282 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
74	Dotations et participations	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
75	Autres produits de gestion courante	102 000,00	0,00	95 300,00	95 300,00	95 300,00
Total des recettes de gestion courante		392 500,00	0,00	403 800,00	403 800,00	403 800,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		392 500,00	0,00	403 800,00	403 800,00	403 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	26 975,00		23 975,00	23 975,00	23 975,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		26 975,00		23 975,00	23 975,00	23 975,00
TOTAL		419 475,00	0,00	427 775,00	427 775,00	427 775,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						56 766,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						484 541,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	73 317,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	48 400,00	0,00	79 500,00	79 500,00	79 500,00
Total des dépenses d'équipement		48 400,00	0,00	79 500,00	79 500,00	79 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	146 650,00	0,00	85 800,00	85 800,00	85 800,00
Total des dépenses financières		146 650,00	0,00	85 800,00	85 800,00	85 800,00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		195 050,00	0,00	165 300,00	165 300,00	165 300,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	26 975,00		23 975,00	23 975,00	23 975,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		26 975,00		23 975,00	23 975,00	23 975,00

TOTAL	222 025,00	0,00	189 275,00	189 275,00	189 275,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	4 725,00
--	-----------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	194 000,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	63 927,00	50 000,00	46 708,00	46 708,00	96 708,00
Total des recettes d'équipement		63 927,00	50 000,00	46 708,00	46 708,00	96 708,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		63 927,00	50 000,00	46 708,00	46 708,00	96 708,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		16 500,00	16 500,00	16 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	75 910,00		80 792,00	80 792,00	80 792,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		75 910,00		97 292,00	97 292,00	97 292,00

TOTAL	139 837,00	50 000,00	144 000,00	144 000,00	194 000,00
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	194 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	73 317,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	235 600,00		235 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	147 804,00		147 804,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00		500,00
66	Charges financières	2 345,00	0,00	2 345,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	80 792,00	80 792,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		16 500,00	16 500,00
Dépenses de fonctionnement – Total		387 249,00	97 292,00	484 541,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	484 541,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	23 975,00	23 975,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	85 800,00	0,00	85 800,00
21	Immobilisations corporelles (6)	79 500,00	0,00	79 500,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		165 300,00	23 975,00	189 275,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	4 725,00
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	194 000,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	300 000,00		300 000,00
74	Dotations et participations	8 500,00		8 500,00
75	Autres produits de gestion courante	95 300,00		95 300,00
77	Produits exceptionnels	0,00	23 975,00	23 975,00
Recettes de fonctionnement – Total		403 800,00	23 975,00	427 775,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	56 766,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	484 541,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	96 708,00	0,00	96 708,00
28	<i>Amortissements des Immo.</i>		80 792,00	80 792,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		16 500,00	16 500,00
Recettes d'investissement – Total		96 708,00	97 292,00	194 000,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
+	AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
=	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	194 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	216 000,00	235 600,00	235 600,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	1 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	500,00	500,00	500,00
60612	Energie - Electricité	21 000,00	23 000,00	23 000,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit Equip.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	200,00	200,00	200,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	2 200,00	2 200,00
6135	Locations mobilières	119 200,00	124 800,00	124 800,00
615228	Autres bâtiments	3 500,00	4 000,00	4 000,00
61558	Autres biens mobiliers	4 000,00	4 500,00	4 500,00
6156	Maintenance	13 000,00	12 000,00	12 000,00
6161	Multirisque	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6182	Documentation Gén. et Tech.	0,00	300,00	300,00
6188	Autres frais divers	500,00	500,00	500,00
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	500,00	500,00	500,00
6228	Divers	1 500,00	6 500,00	6 500,00
6237	Publications	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6241	Transports de biens	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	200,00	100,00	100,00
6257	Réceptions	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	1 800,00	3 800,00	3 800,00
627	Serv. bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 300,00	1 100,00	1 100,00
63512	Taxes foncières	3 800,00	3 800,00	3 800,00
6358	Autres droits	31 200,00	36 000,00	36 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	146 699,00	147 804,00	147 804,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	1 610,00	1 700,00	1 700,00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	510,00	600,00	600,00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	1 820,00	1 900,00	1 900,00
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	300,00	400,00	400,00
64111	Rémunération principale	38 400,00	39 217,00	39 217,00
64112	NBI, sup de trait. & ind. Res.	5 040,00	5 100,00	5 100,00
64118	Autres indemnités	6 600,00	6 700,00	6 700,00
64131	Rémunération	44 249,00	44 700,00	44 700,00
64138	Autres indemnités	5 550,00	5 700,00	5 700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	20 700,00	21 387,00	21 387,00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	14 120,00	14 300,00	14 300,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 600,00	2 700,00	2 700,00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	3 000,00	3 100,00	3 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	300,00	300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	500,00	500,00
658	Ch. Div. de la Gest. courante	4 000,00	500,00	500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		366 699,00	383 904,00	383 904,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	5 050,00	2 345,00	2 345,00
66111	Intérêts réglés à échéance	5 750,00	2 795,00	2 795,00
66112	Intérêts rattachement ICNE	-700,00	-450,00	-450,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	1 000,00	1 000,00
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	500,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		372 249,00	387 249,00	387 249,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	16 500,00	16 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	75 910,00	80 792,00	80 792,00
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	75 910,00	80 792,00	80 792,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		75 910,00	97 292,00	97 292,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		75 910,00	97 292,00	97 292,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		448 159,00	484 541,00	484 541,00
---	--	-------------------	-------------------	-------------------

		+	
RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
		+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
		=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			484 541,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	200,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	650,00
= différence ICNE N - ICNE N-1	-450,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	282 000,00	300 000,00	300 000,00
7062	Red.&Dr.des Serv. Caract.Cult.	260 000,00	275 000,00	275 000,00
70688	Autres prestations de service	0,00	4 000,00	4 000,00
7082	Commissions	4 800,00	3 000,00	3 000,00
70878	par d'autres redevables	17 200,00	18 000,00	18 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 500,00	8 500,00	8 500,00
74718	Autres	6 000,00	6 500,00	6 500,00
7473	Départements	2 500,00	2 000,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante	102 000,00	95 300,00	95 300,00
752	Revenus des immeubles	500,00	300,00	300,00
7552	Pr. Charge Déf. Budg. Ann.	100 000,00	95 000,00	95 000,00
758	Prod. divers de Gest. courante	1 500,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		392 500,00	403 800,00	403 800,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		392 500,00	403 800,00	403 800,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	26 975,00	23 975,00	23 975,00
722	Immobilisations corporelles	3 000,00	0,00	0,00
777	Quote part de subv d'invest	23 975,00	23 975,00	23 975,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		26 975,00	23 975,00	23 975,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	419 475,00	427 775,00	427 775,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	56 766,00
--	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	484 541,00
--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Le comptes 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	48 400,00	79 500,00	79 500,00
2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	33 000,00	60 000,00	60 000,00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	2 500,00	4 000,00	4 000,00
2184	Mobilier	3 000,00	500,00	500,00
2188	Autres	9 900,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	48 400,00	79 500,00	79 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	146 650,00	85 800,00	85 800,00
1641	Emprunts en francs ou Euros	71 650,00	66 800,00	66 800,00
16871	Etat et Etab. nationaux	75 000,00	19 000,00	19 000,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	146 650,00	85 800,00	85 800,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	195 050,00	165 300,00	165 300,00

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</i>	26 975,00	23 975,00	23 975,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	23 975,00	23 975,00	23 975,00
13911	<i>Etat et Etab. nationaux</i>	9 145,00	9 145,00	9 145,00
13912	<i>Régions</i>	2 215,00	2 215,00	2 215,00
13918	<i>Autres</i>	12 615,00	12 615,00	12 615,00
	<i>Charges transférées (9)</i>	3 000,00	0,00	0,00
2135	<i>Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.</i>	3 000,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		26 975,00	23 975,00	23 975,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		222 025,00	189 275,00	189 275,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)				4 725,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES				194 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	63 927,00	46 708,00	46 708,00
1641	Emprunts en francs ou Euros	63 927,00	46 708,00	46 708,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		63 927,00	46 708,00	46 708,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		63 927,00	46 708,00	46 708,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	16 500,00	16 500,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	75 910,00	80 792,00	80 792,00
281318	Autres batiments publics	40 582,00	40 582,00	40 582,00
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	8 383,00	13 208,00	13 208,00
28138	Autres constructions	2 470,00	2 470,00	2 470,00
28183	Mat.de bureau et informatique	0,00	407,00	407,00
28184	Mobilier	0,00	225,00	225,00
28188	Autres	24 475,00	23 900,00	23 900,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		75 910,00	97 292,00	97 292,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		75 910,00	97 292,00	97 292,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		139 837,00	144 000,00	144 000,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)				50 000,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES				194 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					792 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					792 000,00									
1 / MPH199276EUR	DEXIA Crédit Local	24/06/2002	28/06/2002	01/10/2002	610 000,00	F		4,99	5,16	EUR	T	P	O	B-1
2 / mon254194eur0268798/ 3 / 0338056	DEXIA Crédit Local Banque Populaire	12/12/2007 31/12/2010	28/12/2007 18/01/2011	01/04/2008 18/04/2011	9 000,00 18 000,00	F F		4,60 3,10	4,68 3,14	EUR EUR	T T	P P	O O	A-1 A-1
4 / 0421 13121868 02 6 / 1428693	ARKEA CREDIT MUTUEL CREDIT AGRICOLE	15/01/2012 08/12/2016	30/01/2012 06/01/2017	30/03/2012 01/04/2017	105 000,00 50 000,00	V F	LEP	4,05 0,70	3,21 0,74	EUR EUR	T T	C P	O N	A-1 A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					137 700,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					137 700,00									
5 /	CNC	15/03/2014	15/03/2014	15/03/2016	137 700,00	F		0,00	0,00	EUR	A	X	N	A-1
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					929 700,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2017										
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		96 132,72					66 764,25	2 794,25	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		96 132,72					66 764,25	2 794,25	0,00
1 / MPH199276EUR	N	0,00		43 780,88	0,50	C		4,99	43 780,88	1 111,49	0,00
2 / mon254194eur0268798/	N	0,00		1 362,60	1,00	F		4,60	1 083,71	44,17	0,00
3 / 0338056	N	0,00		8 332,99	4,05	F		3,10	1 863,52	236,80	0,00
4 / 0421 13121868 02	N	0,00		42 656,25	2,99	V	LEP	2,55	16 406,25	1 150,49	0,00
6 / 1428693	N	0,00		0,00	9,98	F		0,70	3 629,89	251,30	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		76 132,00					21 500,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		76 132,00					21 500,00	0,00	0,00
5 /	N	0,00		76 132,00	6,20	F		0,00	21 500,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		172 264,72					88 264,25	2 794,25	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple B														
1 / MPH199276EUR	DEXIA Crédit Local	610 000,00	43 780,88	1	15,00		4,99	4,99	568,26		4,99	1 111,49	0,00	25,42
TOTAL B		610 000,00	43 780,88						568,26			1 111,49	0,00	25,42
Option d'échange C														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures F														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		610 000,00	43 780,88						568,26			1 111,49	0,00	25,42

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couverte et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couverte et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices

/ 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2017

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	5 produits					
	74,59 % de l'encours					
	128 483,84 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	1 produits					
	25,41 % de l'encours					
	43 780,88 €					
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structure						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

BUDGET CINEMA – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Au 01/01/2017

COMPTE	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION	DATE ENTRÉE	DURÉE D'AMORT	VALEUR BRUTE	AMORT DE L'EXERCICE	CUMUL DES AMORT	VALEUR NETTE COMPTABLE
2031	22	22	Étude réaménagement cinéma	01/01/1994	0	4 520,11	0,00	0,00	4 520,11
TOTAL1 : COMPTE = 2031, FRAIS D'ÉTUDES						4 520,11	0,00	0,00	4 520,11
208	39	39	Fond de Commerce	20/07/2010	0	2 044,32	0,00	0,00	2 044,32
TOTAL1 : COMPTE = 208, AUTRES IMMOB INCORPORELLES						2 044,32	0,00	0,00	2 044,32
2115	1	1	BR122 49 av des Dômes	01/01/2007	0	22 050,48	0,00	0,00	22 050,48
TOTAL1 : COMPTE = 2115, TERRAINS BÂTIS						22 050,48	0,00	0,00	22 050,48
21318	2	2	Travaux d'extension,rénovation, façades, divers	01/01/2007	40	1 623 269,75	40 581,74	446 399,14	1 176 870,61
TOTAL1 : COMPTE = 21318, AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS						1 623 269,75	40 581,74	446 399,14	1 176 870,61
2135	30	30	Climatisation hall et caisse	19/07/2007	5	9 144,00	1 828,80	7 315,20	1 828,80
2135	31	31	Panneaux affichage	17/09/2007	5	8 135,00	1 627,00	6 508,00	1 627,00
2135	32	32	Peinture cage escalier TV R	08/11/2007	5	4 314,89	862,98	3 451,92	862,97
2135	34	34	Clim salle de projection	26/06/2008	10	4 500,00	450,00	4 050,00	450,00
2135	35	35	Rénovation éclairage de secours	31/12/2008	10	3 728,10	372,00	3 348,00	380,10
2135	45	45	Pose de cornières d'angle salles 1,2 et 3	27/04/2011	10	2 770,00	277,00	1 108,00	1 662,00
2135	50	50	Rénovation sanitaires WC handicapés (trvx régie)	12/12/2011	10	5 867,59	586,76	2 347,04	3 520,55
2135	55	55	Bloc vigi coffret électrique extérieur	07/06/2012	1	998,00	0,00	998,00	0,00
2135	56	56	Réfection 2 sanitaires (trvx régie)	31/12/2012	10	5 660,53	566,05	2 264,20	3 396,33
2135	64	64	Changement vitrines d'affichage et enseigne	25/07/2014	15	11 600,00	773,33	2 319,99	9 280,01
2135	66	66	Échelles d'accès aux terrasses	23/10/2014	15	3 257,78	217,19	651,57	2 606,21
2135	67	67	TR Peinture Hall + Leds	11/12/2014	15	7 106,62	473,77	1 421,31	5 685,31
2135	2015001	2015001	Remplacement groupe froid climatisation salles	14/04/2015	15	35 795,90	2 386,39	2 386,39	33 409,51
2135	2015005	2015005	Réaménagement cafétéria et hall	30/09/2015	15	16 382,32	1 092,15	1 092,15	15 290,17
2135	2015007	2015007	Alimentation volets roulants	15/12/2015	1	242,26	242,26	242,26	0,00
2135	2015008	2015008	TR Peinture du second hall	22/12/2015	15	5 217,06	347,80	695,60	4 521,46
2135	2016001	2016001	Grilles de sécurité portes d'entrée	22/02/2016	15	11 790,00	786,00	786,00	11 004,00
2135	2016003	2016003	Travaux d'étanchéité toit terrasse	09/08/2016	15	1 467,20	97,81	97,81	1 369,39
2135	2016004	2016004	Climatisation local serveur et bureau MITSUBISHI	20/07/2016	15	3 300,00	220,00	220,00	3 080,00
TOTAL1 : COMPTE = 2135, INSTALL GEN AGENC AMENAG CONST						141 277,25	13 207,29	41 303,44	99 973,81
2138	3	3	Alarme anti intrusion	01/01/2007	40	7 364,97	184,12	2 025,32	5 339,65
2138	47	47	Travaux d'étanchéité toit	18/08/2011	0	50 765,47	0,00	0,00	50 765,47
2138	48	48	Porte coupe feu chaufferie	17/10/2011	20	2 385,00	119,25	357,75	2 027,25
2138	49	49	Désenfumage cage d'escalier	01/12/2011	20	6 634,66	331,73	995,19	5 639,47
2138	51	51	Création escaliers ext accessibilité (trvx régie)	12/12/2011	20	21 365,64	1 068,28	4 273,12	17 092,52
2138	54	54	Support pompe à chaleur	16/04/2012	1	522,00	0,00	522,00	0,00
2138	57	57	Rénovation sanitaires entrée	20/03/2013	20	12 106,70	605,34	1 816,02	10 290,68
2138	63	63	Réfection carrelage sous auvent	23/06/2014	20	3 220,00	161,00	483,00	2 737,00
TOTAL1 : COMPTE = 2138, AUTRES CONSTRUCTIONS						104 364,44	2 469,72	10 472,40	93 892,04
2152	23	23	Signalisation parking cinéma	15/11/2000	0	195,78	0,00	0,00	195,78
TOTAL1 : COMPTE = 2152, INSTALLATIONS DE VOIRIE						195,78	0,00	0,00	195,78
2183	4	4	Ordinateur billetterie	01/01/2007	4	6 117,40	0,00	6 117,40	0,00
2183	5	5	Matériel informatique	01/01/2007	1	719,44	0,00	719,44	0,00
2183	29	29	Terminaux cartes bancaires Sagem	31/01/2007	5	1 100,00	0,00	1 100,00	0,00
2183	37	37	Serveur billetterie et Licence Windows	13/07/2010	5	2 513,32	0,00	2 513,32	0,00
2183	38	38	Unités centrales pour billetterie	13/07/2010	5	1 107,18	0,00	1 107,18	0,00
2183	40	40	Écran informatique LCD 17"	05/08/2010	1	258,45	0,00	258,45	0,00
2183	41	41	PC bureau M.Bellanger HP	12/10/2010	1	434,05	0,00	434,05	0,00
2183	2016002	2016002	Copieur couleur Toshiba E-studio2555CSE	19/04/2016	5	2 036,06	407,21	407,21	1 628,85
TOTAL1 : COMPTE = 2183, MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMAT						14 285,90	407,21	12 657,05	1 628,85
2184	2016005	2016005	Mobilier hall d'entrée : canapé, fauteuils, tables	14/11/2016	10	2 225,43	222,54	222,54	2 002,89
TOTAL1 : COMPTE = 2184, MOBILIER						2 225,43	222,54	222,54	2 002,89
2188	6	6	Mobilier salle de bar	01/01/2007	3	3 180,76	0,00	3 180,76	0,00
2188	7	7	Saladette réfrigérateur salle de bar	01/01/2007	5	631,13	0,00	631,13	0,00
2188	8	8	Matériel de cuisson salle de bar	01/01/2007	5	1 062,34	0,00	1 062,34	0,00
2188	9	9	Armoire froide salle de bar	01/01/2007	5	786,29	0,00	786,29	0,00
2188	10	10	Armoire négative salle de bar	01/01/2007	5	676,90	0,00	676,90	0,00
2188	11	11	Armoire vitrine ventilée salle de bar	01/01/2007	5	1 367,47	0,00	1 367,47	0,00
2188	12	12	Laveuse porte frontale bar	01/01/2007	5	600,07	0,00	600,07	0,00
2188	13	13	Rayonnage galva 4 niveaux bar	01/01/2007	5	546,98	0,00	546,98	0,00
2188	14	14	Autre petit matériel de bar	01/01/2007	5	606,42	0,00	606,42	0,00
2188	15	15	Projecteur salle	01/01/2007	6	17 490,25	0,00	17 490,25	0,00
2188	16	16	Rénovation cabine	01/01/2007	6	6 723,80	0,00	6 723,80	0,00
2188	17	17	Billetterie informatique	01/01/2007	7	10 316,64	0,00	10 316,64	0,00
2188	18	18	Remplac bloc croix Malte s/projecteur salle 3	01/01/2007	8	4 205,14	0,00	4 205,14	0,00
2188	19	19	Pupitre ST 200	01/01/2007	8	1 999,72	0,00	1 999,72	0,00
2188	20	20	Lecteur digital LED pour pistes sonores	01/01/2007	9	3 795,39	0,00	3 795,39	0,00
2188	24	24	Machine à café salle de bar	18/05/2001	0	879,01	0,00	879,01	0,00
2188	25	25	Lavabo salle de bar	18/05/2001	0	280,60	0,00	280,60	0,00
2188	26	26	Distributeur de savon salle de bar	15/05/2001	0	42,30	0,00	42,30	0,00
2188	27	27	Plonge & robinet salle de bar	18/05/2001	0	679,99	0,00	679,99	0,00
2188	28	28	Machine à glaçon creux salle de bar	18/05/2001	0	1 039,28	0,00	1 039,28	0,00
2188	33	33	Rehausseur siège	09/04/2008	10	1 208,36	120,00	1 080,00	128,36
2188	36	36	Projecteur numérique : installation et accessoires	19/07/2010	10	85 123,05	8 512,31	58 523,03	26 600,02
2188	36	42	Lunettes actives et accessoires vision 3D	01/12/2010	1	9 875,11	0,00	9 875,11	0,00
2188	36	43	Module de gestion 3D	14/12/2010	1	700,00	0,00	700,00	0,00
2188	36	44	Installation et câblage projecteur numérique	15/12/2010	10	3 141,90	314,19	2 199,33	942,57
2188	46	46	Projecteur numérique salle n°2	12/05/2011	10	75 165,15	7 516,52	44 969,12	30 196,03
2188	52	52	Antenne terrestre pour 2 prises	12/04/2012	1	321,91	0,00	321,91	0,00
2188	53	53	Satellite pour réception intelsat en twin	12/04/2012	1	990,80	0,00	990,80	0,00
2188	58	58	Projecteur numérique HD salle 1	08/04/2013	10	63 594,52	6 359,45	25 437,80	38 156,72
2188	59	59	Onduleur UPS 900VA	20/08/2013	1	350,00	0,00	350,00	0,00
2188	60	60	Amplificateurs salle 1	12/12/2013	10	1 070,00	107,00	428,00	642,00
2188	61	61	Processeur Dolby salle 1	12/12/2013	10	3 245,00	324,50	1 298,00	1 947,00
2188	62	62	Amplificateurs de puissance salle 3	13/03/2014	10	1 735,00	173,50	520,50	1 214,50
2188	65	65	Processeur Dolby CP 750 salle 2	29/09/2014	10	3 245,00	324,50	973,50	2 271,50
2188	2015003	2015003	Amplificateur salle 2 QSC RMX 1450	16/06/2015	1	570,00	0,00	570,00	0,00
2188	2015006	2015006	TV Panasonic TX-65CX410E HD 4K Hall d'entrée	15/10/2015	10	1 491,67	149,17	298,34	1 193,33
TOTAL1 : COMPTE = 2188, AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORE						308 737,95	23 901,14	202 524,74	106 213,21
4812	21	21	Domages ouvrages cinéma	01/01/2007	5	2 516,47	0,00	2 516,47	0,00
TOTAL1 : COMPTE = 4812, FRAIS D'ACQUISITION DES IMMOBI						2 516,47	0,00	2 516,47	0,00
TOTAL GÉNÉRAL						2 225 487,88	80 789,64	716 095,78	1 509 392,10

BUDGET CINEMA – AMORTISSEMENTS 2017

au 31/12/2017

N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION	DATE D'ACQUISITION	COMPTE	DURÉE D'AMORT	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORT. ANTÉRIEURS	AMORT DE L'EXERCICE	CUMUL DES AMORT	VNC au 31/12
2	2	Travaux d'extension,rénovation, façades, divers	01/01/2007	21318	40	1 623 269,75	405 817,40	40 581,74	446 399,14	1 176 870,61
TOTAL1 : COMPTE = 21318, AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS						1 623 269,75	405 817,40	40 581,74	446 399,14	1 176 870,61
30	30	Climatisation hall et caisse	19/07/2007	2135	5	9 144,00	5 486,40	1 828,80	7 315,20	1 828,80
31	31	Panneaux affichage	17/09/2007	2135	5	8 135,00	4 881,00	1 627,00	6 508,00	1 627,00
32	32	Peinture cage escalier TV R	08/11/2007	2135	5	4 314,89	2 588,94	862,98	3 451,92	862,97
34	34	Clim salle de projection	26/06/2008	2135	10	4 500,00	3 600,00	450,00	4 050,00	450,00
35	35	Renovation éclairage de secours	31/12/2008	2135	10	3 728,10	2 976,00	372,00	3 348,00	380,10
45	45	Pose de cornières d'angle salles 1,2 et 3	27/04/2011	2135	10	2 770,00	831,00	277,00	1 108,00	1 662,00
50	50	Rénovation sanitaires WC handicapés (trvx régie)	12/12/2011	2135	10	5 867,59	1 760,28	586,76	2 347,04	3 520,55
56	56	Réfection 2 sanitaires (trvx régie)	31/12/2012	2135	10	5 660,53	1 698,15	566,05	2 264,20	3 396,33
64	64	Changement vitrines d'affichage et enseigne	25/07/2014	2135	15	11 600,00	1 546,66	773,33	2 319,99	9 280,01
66	66	Echelles d'accès aux terrasses	23/10/2014	2135	15	3 257,78	434,38	217,19	651,57	2 606,21
67	67	TR Peinture Hall + Leds	11/12/2014	2135	15	7 106,62	947,54	473,77	1 421,31	5 685,31
2015001	2015001	Remplacement groupe froid climatisation salles	14/04/2015	2135	15	35 795,90	0,00	2 386,39	2 386,39	33 409,51
2015005	2015005	Réaménagement cafétéria et hall	30/09/2015	2135	15	16 382,32	0,00	1 092,15	1 092,15	15 290,17
2015007	2015007	Alimentation volets roulants	15/12/2015	2135	1	242,26	0,00	242,26	242,26	0,00
2015008	2015008	TR Peinture du second hall	22/12/2015	2135	15	5 217,06	347,80	347,80	695,60	4 521,46
2016001	2016001	Grilles de sécurité portes d'entrée	22/02/2016	2135	15	11 790,00	0,00	786,00	786,00	11 004,00
2016003	2016003	Travaux d'étanchéité toit terrasse	09/08/2016	2135	15	1 467,20	0,00	97,81	97,81	1 369,39
2016004	2016004	Climatisation local serveur et bureau MITSUBISHI	20/07/2016	2135	15	3 300,00	0,00	220,00	220,00	3 080,00
TOTAL1 : COMPTE = 2135, INSTALL GÉN AGENC AMÉNAG CONST						140 279,25	27 098,15	13 207,29	40 305,44	99 973,81
3	3	Alarme anti intrusion	01/01/2007	2138	40	7 364,97	1 841,20	184,12	2 025,32	5 339,65
48	48	Porte coupe feu chaufferie	17/10/2011	2138	20	2 385,00	238,50	119,25	357,75	2 027,25
49	49	Désenfumage cage d'escalier	01/12/2011	2138	20	6 634,66	663,46	331,73	995,19	5 639,47
51	51	Création escaliers ext accessibilité (trvx régie)	12/12/2011	2138	20	21 365,64	3 204,84	1 068,28	4 273,12	17 092,52
57	57	Rénovation sanitaires entrée	20/03/2013	2138	20	12 106,70	1 210,68	605,34	1 816,02	10 290,68
63	63	Réfection carrelage sous auvent	23/06/2014	2138	20	3 220,00	322,00	161,00	483,00	2 737,00
TOTAL1 : COMPTE = 2138, AUTRES CONSTRUCTIONS						53 076,97	7 480,68	2 469,72	9 950,40	43 126,57
2016002	2016002	Copieur couleur Toshiba E-studio2555CSE	19/04/2016	2183	5	2 036,06	0,00	407,21	407,21	1 628,85
TOTAL1 : COMPTE = 2183, MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMAT						2 036,06	0,00	407,21	407,21	1 628,85
2016005	2016005	Mobilier hall d'entrée : canapé, fauteuils, tables	14/11/2016	2184	10	2 225,43	0,00	222,54	222,54	2 002,89
TOTAL1 : COMPTE = 2184, MOBILIER						2 225,43	0,00	222,54	222,54	2 002,89
33	33	Rehausseur siège	09/04/2008	2188	10	1 208,36	960,00	120,00	1 080,00	128,36
36	36	Projecteur numérique : installation et accessoires	19/07/2010	2188	10	85 123,05	50 010,72	8 512,31	58 523,03	26 600,02
36	44	Installation et câblage projecteur numérique	15/12/2010	2188	10	3 141,90	1 885,14	314,19	2 199,33	942,57
46	46	Projecteur numérique salle n°2	12/05/2011	2188	10	75 165,15	37 452,60	7 516,52	44 969,12	30 196,03
58	58	Projecteur numérique HD salle 1	08/04/2013	2188	10	63 594,52	19 078,35	6 359,45	25 437,80	38 156,72
60	60	Amplificateurs salle 1	12/12/2013	2188	10	1 070,00	321,00	107,00	428,00	642,00
61	61	Processeur Dolby salle 1	12/12/2013	2188	10	3 245,00	973,50	324,50	1 298,00	1 947,00
62	62	Amplificateurs de puissance salle 3	13/03/2014	2188	10	1 735,00	347,00	173,50	520,50	1 214,50
65	65	Processeur Dolby CP 750 salle 2	29/09/2014	2188	10	3 245,00	649,00	324,50	973,50	2 271,50
2015006	2015006	TV Panasonic TX-65CX410E HD 4K Hall d'entrée	15/10/2015	2188	10	1 491,67	149,17	149,17	298,34	1 193,33
TOTAL1 : COMPTE = 2188, AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORE						239 019,65	111 826,48	23 901,14	135 727,62	103 292,03
TOTAL GÉNÉRAL						2 059 907,11	552 222,71	80 789,64	633 012,35	1 426 894,76

BUDGET CINEMA – AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS 2017

au 31/12/2017

N° FICHE	DÉSIGNATION	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORT ANTÉRIEURS	DOTATION DE L'EXERCICE	CUMUL DES AMORT	V.N.C.
5	Modernisation du cinéma 2012	14 548,21	1 939,76	969,88	2 909,64	11 638,57
2015002	Soutien à l'industrie cinématographique	81 726,00	8 172,60	8 172,60	16 345,20	65 380,80
TOTAL1 : COMPTE = 1311, SUBV D'ÉQUIPEMENT ETAT		96 274,21	10 112,36	9 142,48	19 254,84	77 019,37
4	Équipement numérique 2011	11 379,00	6 321,65	1 264,33	7 585,98	3 793,02
9	Équipement numérique salle 3	9 512,00	1 902,40	951,20	2 853,60	6 658,40
TOTAL1 : COMPTE = 1312, SUBV D'ÉQUIPEMENT RÉGION		20 891,00	8 224,05	2 215,53	10 439,58	10 451,42
1	Aide numérisation et modernisation cinéma 2011	3 056,11	1 697,85	339,57	2 037,42	1 018,69
2	Avance sur droits	75 591,00	41 995,00	8 399,00	50 394,00	25 197,00
3	Aide numérisation et modernisation cinéma 2012	2 471,24	874,74	247,12	1 121,86	1 349,38
6	Numérisation et modernisation des salles 2012	2 031,18	609,36	203,12	812,48	1 218,70
7	Numérisation et modernisation des salles 2013	1 622,87	324,58	162,29	486,87	1 136,00
8	Aide à la numérisation des salles	31 097,00	6 219,40	3 109,70	9 329,10	21 767,90
2015004	Numérisation et modernisation année 2014	1 549,17	154,92	154,92	309,84	1 239,33
TOTAL1 : COMPTE = 1318, AUTRES SUBVENTIONS ÉQUIPEMENT		117 418,57	51 875,85	12 615,72	64 491,57	52 927,00
TOTAL GÉNÉRAL		234 583,78	70 212,26	23 973,73	94 185,99	140 397,79

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		109 775,00	109 775,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		85 800,00	85 800,00
1641	Emprunts en francs ou Euros	66 800,00	66 800,00
16871	Etat et Etab. nationaux	19 000,00	19 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		23 975,00	23 975,00
13911	Etat et Etab. nationaux	9 145,00	9 145,00
13912	Régions	2 215,00	2 215,00
13918	Autres	12 615,00	12 615,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	109 775,00	0,00	4 725,00	114 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		97 292,00	97 292,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		97 292,00	80 792,00
281318	Autres batiments publics	40 582,00	40 582,00
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	13 208,00	13 208,00
28138	Autres constructions	2 470,00	2 470,00
28183	Mat.de bureau et informatique	407,00	407,00
28184	Mobilier	225,00	225,00
28188	Autres	23 900,00	23 900,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	16 500,00	16 500,00
024	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	97 292,00	50 000,00	0,00	0,00	147 292,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	114 500,00
Ressources propres disponibles IV	147 292,00
Solde V = IV - II(6)	32 792,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général. Adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
		3	2	5	2	1	3
Adjoint technique de 2ème classe	C	3	2	5	2	1	3
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
		1		1		1	1
Directrice	A	1		1		1	1
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4	2	6	2	2	4

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1.1

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Directrice	A	CULT	703		3-4 art 21	CDI
Agent d'entretien	C	TECH	340		3-2	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D – ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour Contre Abstentions
Date de convocation :/...../.....	
Présenté par le Maire (1), A COURNON D'AUVERGNE le Le Maire (1), Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session A COURNON D'AUVERGNE le	
Les membres du Conseil Municipal (2),	
Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... / ... / ..., et de la publication le ... / ... / <div style="text-align: right;">A COURNON D'AUVERGNE, le/...../.....</div>	

(1) Compléter par le président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général
 (2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...